

Collège de labellisation des dispositifs pédagogiques à l'ère du numérique



Les dispositifs de pédagogie à distance se multiplient, dans des formats variés : cours totalement en ligne, (MOOCs), *Serious Games*, et dispositifs mêlant contenus en ligne (synchrones ou asynchrones), et séances en présentiel.

Si cette pédagogie n'a pas vocation à remplacer l'interaction en face-à-face avec des apprenants ou des étudiants, elle apporte d'un point de vue pédagogique, des avancées indéniables, et exige simultanément des investissements en temps importants de la part des enseignants, et un support logistique et financier de la part des établissements.

Membres du Collège

- ▶ **Imed BOUGHZALA**, Institut Mines-Télécom Business School
- ▶ **Alain GOUDEY**, Neoma Business School
- ▶ **Emmanuelle LE NAGARD**, ESSEC Business School, Présidente de la Commission
- ▶ **Lydiane NABEC**, Université Paris-Sud
- ▶ **Lucie PAQUY**, CCIP-Île-de-France
- ▶ **Aline SCOUARNEC**, IAE de Caen
- ▶ **Stéphane TREBUCQ**, IAE de Bordeaux

Les objectifs

Les différents objectifs de cette labellisation sont les suivants :

- ▶ Valoriser l'effort de mobilisation par les enseignants-chercheurs des technologies numériques en liant étroitement Recherche et Pédagogie.
- ▶ Partager les bonnes expériences pédagogiques dans la communauté des établissements.
- ▶ Attester de la valeur ajoutée des enseignements en Sciences de Gestion.

Il s'agit donc de reconnaître les meilleures contributions en ce domaine :

(1) en labellisant des dispositifs pédagogiques, ayant une composante numérique, et (2) en décernant le prix annuel du Meilleur Dispositif Pédagogique à l'ère du numérique.

Valérie FOURCADE

fourcade@fnege.fr | 01 44 29 93 72
FNEGE | 2 avenue Hoche 75008 Paris
www.fnege.org

Collège de labellisation des dispositifs pédagogiques à l'ère du numérique

Critères d'attribution

Le jury attribuera le label en appréciant la valeur ajoutée pédagogique, définie comme la capacité du dispositif à remplir les objectifs pédagogiques fixés.

Les critères d'appréciation seront les suivants :

- ▶ Caractère innovant, par rapport aux pratiques existantes ;
 - ▶ Rigueur et qualité du contenu, correspondant à l'état de la connaissance la plus avancée dans le domaine ;
 - ▶ Pertinence de l'utilisation des technologies et media mobilisés pour l'atteinte des objectifs pédagogiques ;
 - ▶ Capacité à être déployé à grande échelle, et à être transféré dans d'autres contextes et auprès d'autres publics ;
 - ▶ Participation d'un ou plusieurs enseignants permanents en sciences de gestion
- Impact déjà réalisé, ou potentiel.

Pour cela, le dossier devra comporter tous les éléments d'information permettant à la Commission de Labellisation d'apprécier les critères listés précédemment, et notamment :

- ▶ Une description simple et claire du dispositif (à la fois objectifs pédagogiques, contenus, parcours de l'apprenant, modalités d'évaluation...) ;
- ▶ L'accès aux contenus écrits et vidéo
- ▶ Des éléments d'évaluation du dispositif par les apprenants, à l'issue de leurs parcours (questionnaires d'évaluation du cours, éléments qualitatifs issus d'entretiens...) ;
- ▶ Des informations sur l'efficacité de l'apprentissage, notamment en comparaison avec un dispositif uniquement en présentiel : performance aux examens, qualité des projets ou des travaux de groupes...
- ▶ Le nombre de participants ayant déjà utilisé le dispositif ;
- ▶ Une justification de son caractère innovant ;

Inscription

Pour cette première édition 2019, peuvent participer les dispositifs pédagogiques dont la première implémentation a eu lieu entre 2016 et 2018. Les candidats devront déposer un dossier à la FNEGE **avant fin mars 2019**.

Un jury aura lieu fin avril /début mai 2019. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie de remise des prix FNEGE, le **jeudi 9 mai 2019** au siège de l'OREAL à Clichy.



Valérie FOURCADE

fourcade@fnege.fr | 01 44 29 93 72
FNEGE | 2 avenue Hoche 75008 Paris
www.fnege.org

[Télécharger le dossier d'inscription](#)